

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2009

L'an deux mil neuf, le vingt cinq du mois de juin, à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : M ARCIS Michel, M ANDRIEU Eric, Melle AVOUAC Sophie, Mme BALDET Maryse, MM. CRESPIY Philippe, DIDIERJEAN Renaud, Mme FAURE Françoise, MM GALLAND Alain, GIRAUD Christophe, LAC Régis, MARCON Maurice, MOUNIER Michel, NICOLAS André, PANNEFIEU Jean-Paul, Mme VAGGIANI Renée, MM. VEY Patrick,
Absents représentés : Mme FOURNEL Michèle, M CHAZALON Didier, Mme BERRY Josette

M André NICOLAS a été nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Renée VAGGIANI fait remarquer que la convocation du Conseil est très vague et qu'il est par conséquent difficile de savoir à l'avance quels sujets seront abordés. Monsieur le Maire lui précise qu'il s'agira dans le cas présent essentiellement d'informations diverses, aucune délibération importante n'étant à prendre aujourd'hui. Renée VAGGIANI souhaite ajouter que les négociations concernant la turbine avaient été engagées par l'ancienne municipalité et déplore que cela n'ait pas été indiqué dans le compte-rendu précédent. Monsieur le Maire répond qu'il est impossible de remercier systématiquement toutes les personnes ayant contribué à faire avancer un dossier. Il ajoute que les discussions ont été relancées à la demande d'un habitant du Monastier et l'essentiel est que les choses avancent.

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Présentation des différentes réunions

Droit de préemption

Vente d'une parcelle bâtie sise section AB n° 405 (Lotissement les Condamines), la Commune ne préempte pas.

Délibérations diverses

- **Eclairage public** : Régis LAC présente les demandes de travaux pour un montant de 14 394.71 € HT subventionnés à 50 % par le Syndicat Départemental d'Electrification. Le Conseil approuve les différents travaux à l'unanimité.
- **Convention Saint Dominique** : Monsieur le Maire invite le Conseil à prendre connaissance du projet de convention avec l'école Sait Dominique pour le versement du forfait communal. Après lecture et apport de quelques modifications, le Conseil approuve ce projet de convention avec 3 voix contre et 1 abstention.
- **Donation de 3 parcelles** : Monsieur le Maire explique au Conseil que Mme AUBERT souhaite faire don à la Commune de 3 parcelles de bois situées aux Crouzets d'une

surface totale d'environ 1,5 hectare, parcelles dont elle a elle-même hérité. Mme AUBERT est disposée à les céder pour l'euro symbolique. Le Conseil approuve à l'unanimité et charge Monsieur le Maire de procéder à la rédaction d'un acte administratif.

- **Marchés Aile Nord** : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un appel d'offres a été lancé pour ce marché et que la clôture de la remise des offres a été fixée au 26 juin à 16 heures. Le dépouillement des offres aura lieu le 29 juin à 11 heures. Pour permettre de respecter le calendrier fixé et pour ne pas retarder l'avancée des travaux, un conseil exceptionnel aura lieu le lundi 6 juillet à 20 heures pour autoriser la signature de ces marchés.

Questions diverses

- **P.L.U.** : le dossier a peu avancé depuis les dernières informations données au précédent conseil.
- **Gymnase** : le calendrier prévisionnel est pour le moment respecté.
- **Traverse du Monastier** : la peinture a été faite en partie. Les panneaux vont être posés.
- **Marché aux bestiaux** : une réunion aura lieu prochainement. Le dossier avance.
- **Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH)** : un CLSH sera ouvert cet été sur la Commune du Monastier à l'école primaire. Maryse BALDET souhaite avoir l'avis du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite quant à la possibilité d'installer ce CLSH à proximité de la future Maison de Retraite pour favoriser en particulier le lien intergénérationnel. La question se pose alors du devenir du bâtiment Saint Joseph, initialement prévu pour accueillir, entre autres, le CLSH. Monsieur le Maire présente les avantages et les inconvénients des deux options. Avant de se prononcer, une étude plus poussée sera lancée.
- **Antenne France Télécom** : une demande avait été faite auprès de France Télécom pour mener une étude sur l'impact des ondes de l'antenne avenue Laurent EYNAC face au Garage TITAUD. Cette étude a été faite mais les résultats ne sont pas encore connus. Une autre étude sera demandée auprès d'un organisme indépendant. Renée VAGGIANI tient à préciser qu'à l'origine de la construction de cette antenne, une demande de permis de construire avait été déposée par France Télécom pour une parcelle leur appartenant. Le principe de précaution n'avait pas pu être appliqué dans ce cas pour refuser le permis de construire car ce principe ne s'applique qu'en cas de danger avéré, ce qui n'était pas le cas alors. Il s'agit ensuite d'un problème de droit privé entre les voisins et France Télécom mais la Commune n'est plus concernée car le permis n'est pas entaché d'irrégularité.

Dates diverses

Prochains conseils le lundi 6 juillet pour le marché de l'Aile Nord principalement et le jeudi 3 septembre.

La séance est levée à 21 h 15.